

Consultation sur le mandat de négociation en vue de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie

Monsieur le président,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à l'élaboration de la prise de position de la CdC quant à la consultation citée en rubrique. Nous approuvons le projet soumis.

Toutefois, pour autant que les négociations aboutissent et dans l'éventualité d'un référendum, nous souhaitons insister sur les points concernant l'information au public et le recours à la clause de sauvegarde.

L'information au public est centrale. Sur un sujet aussi sensible que la libre circulation des personnes, une information claire, précise, objective est absolument essentielle.

Concernant le recours à de la clause de sauvegarde, il est important d'insister sur la nécessité d'un examen approfondi des conséquences tant sur le plan interne qu'externe.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 23 janvier 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND